



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Un médiateur à la police

La Police de la ville de Neuchâtel instaure la médiation pour résoudre les conflits.

La médiation

La médiation est un processus extra-judiciaire de régulation des conflits où tous les acteurs en conflit, avec le soutien d'un tiers externe et multipartial, travaillent à la régulation et, ou, à la solution individualisée de conflit de façon libre, responsable et mutuelle. La médiation est une méthode pédagogique dite active qui est appliquée dans tous les domaines de difficultés et de blocages relationnels. C'est un processus de participation volontaire des parties qui leur permet de négocier et de développer par elles-mêmes des solutions créatives, de façon équitable, constructives et à l'amiable. Cette démarche crée un espace de discussion et aide les personnes, qui en font la demande, à trouver une solution à leurs problèmes, en dehors du cadre policier

Le médiateur

Le médiateur soutient les parties, les écoute, aide à trouver des pistes et fait en sorte que chacune des parties se réapproprie ses problèmes. Il n'a pas de pouvoir de décision; il est neutre, impartial, et toute séance reste confidentielle. Il ne juge pas, n'enquête pas, ne fait pas de thérapie. Le médiateur doit entreprendre une démarche qui doit mettre en valeur et/ou instaurer la communication entre parties afin d'aplanir les incompréhensions.

Le caporal Stéphane Falquet

Le caporal Stéphane Falquet, en fonction depuis 1998 au corps de police, vient d'obtenir son certificat de médiateur, reconnu par la FSM (Fédération suisse des associations de médiation). Grâce à son charisme, sa volonté et ses compétences sociales, il a suivi avec succès une formation de médiateur qu'il met ainsi au service de la Police de la ville et au bénéfice de la population. Cette formation lui a permis d'acquérir des connaissances à la fois théoriques et pratiques sur la médiation, comme mode de résolution des conflits. Il exerce actuellement sa fonction dans le service administratif et judiciaire qui se charge de l'enregistrement et de la gestion des plaintes. Il est naturellement tenu au secret de fonction ainsi qu'au respect strict du processus de médiation. Les connaissances de ce collaborateur sont également un appui pour ses collègues, qui peuvent ainsi lui confier des missions délicates.

Une mesure d'économie

Dans le cadre du développement du concept de proximité, cette nouvelle prestation de la police a pour objectifs de mettre en relation les parties en conflit, d'assurer une régulation des conflits par le consensus et de faire exprimer des intérêts et des besoins plutôt que des positions. On peut alors imaginer l'action du médiateur pour trouver des solutions à des différends entre personnes qui souvent durent et où les accumulations de non-dits engendrent des comportements disproportionnés ou des vengeances en tous genres. Trouver des solutions au travers d'une médiation permet souvent d'éviter l'engrenage de procédures administratives et/ou juridiques demandant de grands investissements en ressources humaines sur le long terme.

Neuchâtel, le 26 novembre 2006

**Renseignements complémentaires: M. Jean-Louis Francey, Commandant du Corps de police,
☎ 032 722 22 22, e-mail: Jean-Louis.Francey@ne.ch**